

LES BEAUX-ARTS  
BRUXELLES

28 JANVIER 1965

Information sur la prochaine

## IV<sup>e</sup> BIENNALE DE PARIS

MANIFESTATION INTERNATIONALE DES JEUNES ARTISTES

Le dernier numéro du bulletin d'information et d'études critiques publié par la Biennale de Paris nous apporte quelques précisions sur la prochaine manifestation, et d'abord cette confirmation :

*La IV<sup>e</sup> Biennale de Paris se tiendra au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris du 28 septembre au 3 novembre 1965.*

Le premier principe de la Biennale demeure : la limite d'âge. Le Comité formule le vœu que les pays étrangers fassent dans leurs jurys, la plus grande place possible aux moins de trente-cinq ans, comme c'est le cas pour la participation française.

Les notifications apportées au règlement par rapport aux précédentes biennales portent donc, non pas sur le principe, mais sur des points de détail ou d'organisation.

D'abord la Biennale de Paris restera ouverte tous les jours, de midi à minuit, afin de faire une place plus grande au théâtre. L'auditorium, qui connut déjà une affluence considérable il y a deux ans, sera aménagé en conséquence.

La multiplication des diverses manifestations et leur coexistence exige une architecture intérieure spéciale. Celle-ci, tout en demeurant sous la responsabilité de Pierre Faucheux qui a fait ses preuves et connu un succès mérité depuis plusieurs années, sera confiée à deux jeunes architectes : José Oubrière et Guillermo Jullian. La réalisation de leur projet correspond à une autre présentation de la Biennale. Lors des

précédentes manifestations, nous avons essayé de donner le sentiment d'une certaine continuité en n'insistant pas sur le groupement national des envois. Cette fois-ci, au contraire, les divisions par participations nationales seront plus accentuées.

Rien de nouveau en ce qui concerne particulièrement les arts plastiques, la composition musicale ou les films sur l'art. La section « Décoration théâtrale » se voit amplifiée par l'adjonction, aux deux thèmes imposés, d'un thème libre. La présentation améliorée des travaux d'équipe est encore à l'étude.

Par ailleurs, le Comité espère pouvoir adjoindre de nouvelles disciplines à celles déjà traditionnellement représentées à la Biennale.

D'autres modifications concernent particulièrement la section française d'arts plastiques. Les artistes sont appelés à présenter trois œuvres au lieu d'une seule ce qui facilitera la tâche au jury de sélection qui, ainsi, pourra prendre ses décisions avec une information plus complète.

D'autres points seront précisés ultérieurement. Tout ce qui touche à la réglementation sera publié dans le bulletin « Nouvelles Perspectives » qui sera adressé à de nombreuses personnes : critiques et historiens d'art, directeurs de galeries, critiques musicaux, théâtraux, de cinéma, architectes, spécialistes de l'art moderne à des titres divers.

Adresser les demandes de services à la Biennale de Paris — Service : Nouvelles perspectives — 11, rue Berryer — Paris VIII<sup>e</sup>.